CSLE – 9M
C. G. – LOI ÉLECTORALE
Version finale

Pour revitaliser la démocratie québécoise, UNE VRAIE PROPORTIONNELLE !

Mémoire conjoint en vue de la consultation générale de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Hiver 2005

MIRABEL

A/S M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblé nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3ème étage,
Québec (Québec)
G1A 1A3

Qui sommes-nous ?

Depuis la fondation de **l'Union des forces progressistes (UFP)**, en juin 2002, ses membres sont à l'œuvre pour bâtir un parti de gauche unifié afin de réaliser une autre société : plus juste, écologiste, féministe, inclusive et pacifiste. Bref, le Québec dont nous rêvons pour nous et nos enfants Aux élections générales d'avril 2003, l'UFP a présenté 73 candidatures et obtenu 18 % des voix dans la circonscription montréalaise de Mercier et près de 8 % dans celle d'Outremont. Lors des élections complémentaires de septembre 2004, l'UFP s'est classée troisième, devant l'Action démocratique, dans les circonscriptions montréalaises de Gouin et de Laurier-Dorion avec respectivement 8 % et 5 % des voix.

Option citoyenne (OC) est un mouvement politique fondé en mai 2004 et dont l'objectif est d'intervenir dans la sphère politique partisane en y proposant la construction d'un Québec centré sur la recherche du bien commun. OC propose des valeurs comme l'atteinte de la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, une vision écologiste de l'avenir du Québec, le combat contre le racisme, la résolution des conflits par des moyens pacifiques et la solidarité entre les peuples.

Au début de février 2006, l'Union des forces progressistes et Option citoyenne fusionneront pour devenir un seul parti portant un nouveau nom.

Introduction

Après 40 ans de débats sans résultats, le gouvernement actuel dépose enfin un avant-projet de loi modifiant la loi électorale, dont le mode de scrutin. Une occasion exceptionnelle se présente aux Québécoises et aux Québécois qui pourront s'exprimer à partir de janvier 2006 sur leur avenir démocratique.

L'Union des forces progressistes (UFP) et Option citoyenne (OC) de la Mirabel veulent profiter de cette chance unique pour apporter leur contribution à ce débat essentiel pour la vie démocratique au Québec.

Dans notre mémoire, nous expliquerons en quoi le modèle proposé ne répond pas aux principes fondamentaux qui doivent être présents dans une démocratie. Nous énoncerons les changements que nous souhaitons voir pris en considération dans le projet de loi et nous ferons part de nos recommandations.

1. Des objectifs visant une réforme en profondeur

Il est vrai que le mode de scrutin ne réglera pas tous les problèmes qui se posent dans une démocratie, par exemple le faible taux de participation aux élections. Dans Mirabel, **seulement 72,02%** des électeurs et électrices se sont prévalus de leur droit de vote en 2003. Ce n'est guère mieux du niveau national (situé à 70,42%). Cependant, le mode de scrutin peut et doit répondre à des objectifs démocratiques fondamentaux.

Les membres de l'UFP et d'OC de la Mirabel considèrent ainsi que toute réforme doit viser les objectifs suivants :

- Respecter la volonté populaire en traduisant le plus fidèlement possible les votes exprimés en sièges parlementaires. La candidate élue (Denise Beaudoin, PQ) avait obtenu 38,33% (ou 10 577) des votes. Cependant, le second candidat (Hubert Meilleur, ADQ) avait obtenu 34,38% (ou 9486) des votes alors qu'un autre candidat (Réal Proulx, PLQ) n'avait récolté que 27,29% (ou 7529) des votes. Ce sont donc 61,70% des intentions de votes de la circonscription qui n'ont pas été transposées au niveau national puisque TOUT-VA-AU-VAINQUEUR. CELA FAIT BEAUCOUP DE VOIX QUI NE SONT PAS ENTENDUES DANS UNE DÉMOCRATIE…
- Refléter le pluralisme politique afin de rendre possible la représentation des nouvelles idées et des différents courants d'opinions.
- Respecter l'importance des régions dans la réalité québécoise.
- Atteindre le plus vite possible l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique.
- Incarner la diversité ethnoculturelle de la société québécoise.

2. Deux revendications essentielles : le deuxième vote et des listes nationales

Le gouvernement propose de remplacer le mode de scrutin actuel – majoritaire à un tour – par un mode qu'il appelle « proportionnelle mixte » avec compensation. Il dit s'être inspiré du modèle allemand, soit le scrutin mixte avec compensation. Ce modèle corrige les distorsions causées par l'élection au scrutin majoritaire de députéEs dans des circonscriptions en permettant l'élection au scrutin proportionnel de liste de députéEs dits de compensation au niveau national ou régional.

Pour que le scrutin mixte avec compensation ait une portée vraiment proportionnelle, il ne doit toutefois pas être dénaturé. Il doit donc éliminer le plus complètement possible les distorsions entre les votes et les sièges causées par le scrutin majoritaire, comme c'est généralement le cas dans les pays qui l'ont adopté.

Lors du dépôt de l'avant-projet de loi par le ministre Jacques Dupuis, en décembre 2004, nous avons constaté **deux différences substantielles** par rapport au modèle allemand :

1- Le gouvernement a amputé le modèle de l'une de ses principales caractéristiques : **le deuxième vote**. Il propose en effet de garder un seul vote au scrutin majoritaire pour attribuer les deux types de sièges (les 77 de circonscriptions et les 50 de compensation dans des petites régions appelées districts).

La formule proposée enlève la possibilité aux électeurs et électrices d'exprimer les nuances de leurs opinions politiques avec le second vote. Elle maintient aussi les distorsions d'ordre psychologique causées par le syndrome du « vote utile ou stratégique » qui s'ajoutent aux distorsions mécaniques dues à la nature du scrutin majoritaire. Elle empêcherait ainsi les tiers partis en émergence – comme celui qui naîtra de la fusion de l'UFP et d'OC – de faire le plein de leurs voix en les privant d'une proportion appréciable d'appuis.

L'UFP et OC de la Mirabel considèrent que le deuxième vote au scrutin proportionnel constitue le point de démarcation entre une vraie réforme et une réforme cosmétique. C'est dans ce deuxième vote que réside une bonne partie de la vertu du mode de scrutin mixte de compensation.

2- Le projet gouvernemental ne permettrait pas au principe compensatoire de corriger toutes les distorsions causées par le scrutin majoritaire, de l'aveu même de son concepteur, le professeur Louis Massicotte. Cela tient à la faible magnitude provenant du grand nombre de districts (entre 24 et 27) et des deux seuls sièges de compensation dont la grande majorité d'entre eux seraient pourvus. M. Massicotte a même admis que « les partis les plus forts seraient ainsi surreprésentés et que les chances des petits partis de percer seraient minces ». Dans la plupart des cas, le seuil *de facto* pour qu'un parti puisse faire élire un candidat ou une candidate dépasserait souvent 15 % et ne serait jamais moins de 13 %. Or avec un scrutin proportionnel, le seuil dépasse rarement 5 % ! Le projet gouvernemental aurait donc pour effet de maintenir le *statu quo* en consolidant le tripartisme actuel à l'Assemblée nationale.

L'UFP et OC de la Mirabel estiment que les 50 députéEs de compensation devraient être éluEs à partir de **listes nationales** présentées par chaque parti. Le niveau de proportionnalité résultant permettrait d'atteindre plusieurs objectifs démocratiques : l'expression du pluralisme politique; l'égalité entre les femmes et les hommes; ainsi que le respect de la diversité ethnoculturelle.

Les listes nationales seraient constituées de candidates et de candidats choisis par chaque parti. L'électeur ou l'électrice voterait d'abord pour le candidat de circonscription de son choix, comme il le fait dans les élections actuelles. Ensuite, il voterait une seconde fois pour la liste de candidates et de candidats du parti de son choix. La nouveauté de ce deuxième vote est que l'électeur ou l'électrice appuie le parti dont les idées politiques se rapprochent le plus des siennes. Il ou elle n'aurait pas à se préoccuper des votes éventuels des gens dans la même circonscription, puisque son vote serait compté au niveau national avec tous les seconds votes de tous les électeurs et les électrices du Québec. Il ou elle n'aurait pas non plus à préoccuper du candidat ou de la candidate qui serait éluE, puisque la liste serait déjà constituée par le parti. À cet effet, l'ordre dans lequel sont inscrits les noms paraît primordial : plus une personne se trouve en haut de la liste, plus elle a de chances de l'emporter. La composition des listes nationales serait donc un bon indicateur de l'importance que chaque parti accorde aux femmes et à la diversité ethnoculturelle.

Lors de chaque élection, les électeurs et les électrices pourraient se faire une bonne idée de l'effort fourni par chaque parti en observant, sur sa liste nationale, la progression de la présence des femmes et des communautés ethnoculturelles. L'UFP s'est déjà engagé à

présenter en alternance 25 candidates et 25 candidats sur sa liste nationale. Le projet de loi devrait d'ailleurs obliger les partis à choisir leurs candidats et candidates par scrutin secret lors de réunions de leurs instances.

En résumé, voici comment les deux modifications à l'avant-projet de loi réclamées permettraient d'atteindre les objectifs fondamentaux d'une démocratie.

- Respecter la volonté populaire
  - Parce qu'ils seraient attribués à partir des votes obtenus par tous les partis à la grandeur du Québec et non pas simplement au niveau de chaque district, les sièges de compensation représenteraient exactement la volonté de chaque électrice et électeur. Un seuil minimum de 2 % des votes pourrait être exigé pour qu'un parti ait droit à la représentation afin d'éviter une cacophonie de voix à l'Assemblée nationale et l'émergence de nombreux partis à idée unique.
  - En ayant deux votes, l'électeur ou l'électrice pourrait mieux exprimer ses choix politiques, surtout s'ils ne vont pas dans le sens de la majorité de sa circonscription ou de son district. Le vote stratégique serait ainsi éliminé et tous les partis auraient des chances de recevoir les votes des personnes qui appuient leurs valeurs. Toutes les citoyennes et tous les citoyens pourraient enfin croire que chaque vote compte.

- Refléter le pluralisme politique
  - Le vote à partir de listes nationales augmenterait les chances des candidatEs des tiers partis d'être éluEs, puisque le calcul se ferait en proportion des votes obtenus pour 50 sièges et non pas uniquement pour les deux sièges d'un district.
  - Avec l'élimination du vote stratégique, les électrices et les électeurs oseraient voter pour le parti de leur choix.

- Respecter l'importance des régions dans la réalité québécoise
  - L'avant-projet de loi semble favoriser cet objectif au détriment des autres, mais dans les faits, il n'accorde aucune reconnaissance effective aux régions. Avec des listes nationales, les partis pourraient tenir compte des régions dans les candidatures composant leur liste.
  -

Bref, l'UFP et OC de Mirabel considèrent que, dans sa forme actuelle, le modèle proposé dans l'avant-projet de loi n'est pas un scrutin mixte. En l'absence d'un deuxième vote au scrutin proportionnel, il s'agit plutôt d'un scrutin majoritaire accompagné d'une timide compensation. Avec cette version tronquée d'un système mixte compensatoire, le Québec se distinguerait certes des autres pays ayant adopté cette formule, mais pas de la bonne manière, car, comme on dit dans l'armée, il serait le seul à avoir le pas. Toutefois, l'ajout d'un deuxième vote au scrutin proportionnel et l'attribution des sièges de compensation au niveau national rendraient l'avant-projet acceptable et même intéressant.

3. L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif non négociable

Plus de 60 ans après avoir obtenu le droit de vote et d'éligibilité, les femmes ne constituent encore que 32 % de la députation. Les mesures proposées par le gouvernement en vue d'atteindre l'équité entre les hommes et les femmes sont insuffisantes. Se contenter de chercher simplement l'équité, comme le dit l'avant-projet de loi, ne garantit en rien l'atteinte de l'égalité. Contrairement au principe d'équité, qui est un terme flou, l'égalité signifie que les sièges de l'Assemblée nationale doivent être occupés par 50 % de femmes au lieu de 32 % seulement.

Depuis leurs débuts, l'UFP et OC se définissent comme un parti et un mouvement politiques féministes. Le principe d'égalité est donc présent non seulement dans le programme de l'UFP et les documents votés par les membres d'OC, mais aussi dans nos instances respectives.

L'avant-projet de loi contient quelques mesures pour augmenter le nombre de femmes à l'Assemblée nationale. Les voici :

- Majorer l'allocation annuelle déjà accordée à chaque parti (0,50 $ par vote) de 5 % si le parti présente 30 % à 34 % de candidates, de 10 % s'il présente 35 % à 39 % de candidates et de 15 % s'il présente 40 % ou plus de candidates.
- Majorer le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates et les élues ayant obtenu au moins 15 % des votes (la loi prévoit déjà de rembourser 50 % de leurs dépenses électorales). Pour les dépenses des candidates, elles seront de 60 % (65 % pour les élues) si le parti en présente 30 % à 34 %, de 65 % (70 % pour les élues) si le parti en présente 35 % à 39 % et de 70 % (75 % pour les élues) si le parti en présente 40 % ou plus.

Nous sommes d'accord avec les mesures gouvernementales, mais nous les considérons insuffisantes, car elles sont uniquement financières. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous croyons fermement que les listes nationales sont un moyen absolument nécessaire à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique.

Cependant, il est possible de faire plus à cet égard. L'UFP et OC de Mirabel proposent donc deux autres améliorations :

- Créer un Observatoire de l'égalité qui, sous l'égide du Directeur général des élections, proposerait des mesures de redressement à l'Assemblée nationale.
- Abaisser de 15 % à 5 % des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites par les candidates et les candidats. En plus de favoriser l'émergence de différents courants et de nouvelles idées, une telle mesure encouragerait les partis à moins hésiter avant de présenter une femme dans une circonscription. Le remboursement des dépenses étant moins difficile à obtenir avec un seuil moins élevé, les partis auraient moins tendance à évoquer les risques d'une défaite pour écarter des candidates.

4. Incarner la diversité ethnoculturelle de la société québécoise

Le projet gouvernemental veut que le mode de scrutin rende compte de la diversité de la société québécoise, mais il inclut les anglophones dans la catégorie des minorités ethnoculturelles. Cette situation ne règle pas le problème réel de sous-représentation des minorités visibles et des citoyenNEs issuEs de l'immigration dans la députation et les partis politiques. Ces groupes, contrairement aux communautés anglophones du Québec, vivent de la discrimination en raison de leur origine ethnique. Afin d'éviter de diluer l'effet des mesures gouvernementales, il faut que ces dernières visent précisément ces groupes.

Nous sommes d'accord avec les mesures financières proposées par le gouvernement. En effet, la majoration de l'allocation aux partis et du remboursement des dépenses des candidatEs issuEs des communautés ethnoculturelles permettrait de favoriser l'atteinte de l'équité.

Cependant, il est possible de faire plus à cet égard. L'UFP et OC de Mirabel proposent donc deux autres améliorations :

- Confier à l'Observatoire de l'égalité entre les hommes et les femmes le mandat de surveiller également la progression de la diversité ethnoculturelle dans la représentation politique.
- Abaisser de 15 % à 5 % des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites par les candidates et les candidats. En plus de favoriser l'émergence de différents courants et de nouvelles idées, une telle mesure encouragerait les partis à moins hésiter avant de présenter des candidatEs issuEs de ces communautés dans une circonscription. Le remboursement des dépenses étant moins difficile à obtenir avec un seuil moins élevé, les partis auraient moins tendance à évoquer les risques d'une défaite pour écarter ces candidatures.

CONCLUSION

Comme un grand nombre de Québécoises et de Québécois, les membres de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne de Mirabel se réjouissent de la perspective d'une réforme du mode de scrutin. Le gouvernement a une occasion historique d'adopter un modèle digne des aspirations profondément démocratiques de notre société.

Pour revitaliser la vie démocratique, le modèle proposé dans l'avant-projet de loi doit absolument être amélioré. Voilà pourquoi nous avons formulé deux recommandations principales – le deuxième vote et les listes nationales – et quelques autres mesures susceptibles de favoriser davantage la participation citoyenne à cet instrument essentiel de la vie démocratique : les élections.

RECOMMANDATIONS

Les membres de l'UFP et d'OC de Mirabel demandent que toute réforme du mode de scrutin tienne compte des recommandations suivantes :

1) Considérant que la société québécoise juge essentiels les cinq objectifs démocratiques suivants :

- **respecter la volonté populaire en traduisant le plus fidèlement possible les votes exprimés en sièges parlementaires;**
- **refléter le pluralisme politique afin de rendre possible la représentation des nouvelles idées et des différents courants d'opinions;**
- **respecter l'importance des régions dans la réalité québécoise;**
- **atteindre le plus vite possible l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique;**
- **incarner la diversité ethnoculturelle de la société québécoise;**

nous recommandons que le scrutin mixte (majoritaire-proportionnel) avec compensation nationale remplace le mode de scrutin actuel à condition que la compensation se fasse à partir de listes nationales et que le deuxième vote soit instauré.

2) Considérant que le projet gouvernemental ne favorise pas la représentation des différents courants d'opinions et des idées nouvelles, nous recommandons d'abaisser de 15 % à 5 % des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites par les candidates et les candidats. Cette mesure pourrait encourager les partis politiques à présenter des candidatures féminines et issues de la diversité ethnoculturelle.

3) Considérant que l'objectif de l'égalité entre les hommes et les femmes est non négociable, nous recommandons de créer un Observatoire de l'égalité qui, sous l'égide du Directeur général des élections, proposerait des mesures de redressement à l'Assemblée nationale.

4) Considérant que l'équité dans la représentation de la diversité ethnoculturelle est un objectif incontournable, nous recommandons de charger l'Observatoire de l'égalité de surveiller également la progression de la diversité ethnoculturelle dans la représentation politique.

5) Considérant l'importance d'améliorer d'autres aspects du système électoral, nous recommandons d'apporter aussi les changements suivants :

   a) tenir les élections à date fixe, tous les quatre ans;
   b) appliquer le scrutin proportionnel aux municipalités;
   c) prévoir, dans la Loi électorale, des mesures assurant à tous les partis reconnus par le Directeur général des élections un accès équitable aux médias pendant les périodes électorales;
   d) à la lumière des révélations de la Commission Gomery, resserrer les mesures relatives au financement des partis afin que la loi cesse d'être violée impunément à ce chapitre.

Nous souhaitons être entendus par la Commission parlementaire lors de son passage dans la région de Laval, lors du 7 mars, au Sheraton de Laval.

Veuillez contacter Jocelyn Parent, au 450-435-4792. Merci.

Jocelyn Parent (ledeontologue@hotmail.com)

Pourquoi la Démocratie

[Ici est le résumé d'une conférence ayant eu lieu à l'UQÀM à l'automne 2004, ainsi que les propos de quelques panélistes]

Questions d'intérêt public :

Qui va déterminer la réforme à effectuer dans le mode actuel de scrutin ?

Comment effectuer une réforme qui ne sera pas dictée par le parti au pouvoir, pour ses propres intérêts ?

C'est le meilleur système qui permet à une pluralité de voix de se manifester dans le respect et le civisme.

Oui, il y a beaucoup de désillusion et de désengagement ces temps-ci en ce qui a trait à la politique. Les gens ont perdu confiance dans le processus démocratique.

Cependant, en ne faisant rien, en laissant agir, en leur laissant le chemin libre, les grandes entreprises, médias, lobbies et autres personnes de peu d'éthique vont continuer de détourner notre système politique pour leurs profits et leurs privilèges. Et il ne restera de la démocratie que le nom. Il fait s'impliquer.

Il faut supporter les gens qui veulent rétablir la confiance en la démocratie. Ainsi, ils et elles pourront confronter les élus corrompus et rétablir les choses. C'est un processus long, mais en l'amorçant aujourd'hui, il en sera d'autant moins pénible de poursuivre plus tard notre tâche. Nous sommes là aujourd'hui, agissons.

Il y a beaucoup de gens qui veulent des politiciens intègres et disant la vérité à la population. Cependant, il y a beaucoup de gens en société qui ne la dise pas, la vérité, lorsqu'elle leur est demandée. Avant de changer nos élus, il faut nous changer nous-même. Disons-nous les vraies choses, dans le respect et le civisme quotidien.

POURQUOI la DÉMOCRATIE PROPORTIONNELLE et REPRÉSENTATIVE ? (incluant le mode de scrutin mixte et compensatoire)

Personne ne se sent léser car peu importe le résultat, la minorité sera représentée, respectée et il y aura quelque chose pour elle dans les politiques du gouvernement.

Jean-Herman Guay et **Me Nathalie Des Rosiers** (Pourquoi réformer le mode de scrutin ?) :

Parce que…

La société est hétérogène, d'où cette nécessité de représentativité culturelle,

Le sentiment de désintérêt et d'impuissance populaire doit cesser,

La population devrait pouvoir participer davantage au politique et au cheminement social et collectif, car nous vivons toutes et tous ensemble,

Cela éviterait qu'il se crée de la distortion entre l'électeur et les fonctions de l'élu,

Les idées peuvent être supportées par plusieurs partis,

Les enjeux sociaux seraient mieux diffusés à travers la collectivité parce que chaque vote compterait dans la constitution des gouvernements,

Dans la Constitution canadienne, rien n'oblige les provinces à adopter un mode de scrutin semblable à celui de la juridiction fédérale, ni non plus à ce qu'il soit uniforme à travers le Canada,

Lorsque'un parti est au pouvoir, bien qu'il n'ait pas été élu par toute la population, il agit en ce sens, et justement cette pratique doit changer,

Les petits partis régionaux n'auront plus à incorporer les grands partis pour faire entendre leurs voix et idées, là où, actuellement, ils se font engloutir,

Nous pourrions entendre à l'Assemblée Nationale la pluralité des voix de notre communauté,

Des études démontrent qu'il y a un écart important entre les valeurs des canandiens et le système uninominal puisque celui-ci ne tient pas compte de la diversité des idées,

Des études, notamment en Allemagne mais aussi ailleurs, démontrent que des gouvernements de coalition sont plus forts, stables et performants à long terme,

Un gouvernement de coalition aura une plus grande légitimité puisqu'il représentera un plus grand ensemble de la population, tout en apportant une gestion rassembleuse,

C'est dans les cas de coalition qu'il y a le plus d'avancées sociales,

Il faut permettre aux femmes et aux minorités d'être représentées, et quoi de mieux que des femmes et des gens d'autres cultures en position politique,

Dans les diverses régions du Québec, chaque compté n'est pas seulement rouge ou bleu ; certains sont plutôt divisés mais puisqu'une majorité de voix d'un côté est passée, les autres sont oubliées─et cela ne devrait pas avoir lieu,

L'électorat est composé d'individus multidimensionnels, et qu'un mode de scrutin proportionnel et représentatif permettra de mettre en valeur les diverses facettes de la collectivité,

Lorsqu'un parti obtient 18% des votes de la population, et qu'il n'a aucun représentant, même voir qu'un seul, il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas bien,

Dans un système uninomimal (le mode actuel), les minorités n'ont pas pas vraiment de droits, sans oublier que leur vote ne compte presque pas,

Cette réforme serait une question débattue par référendum, donc la population serait consultée et appelée à voter.

Denis Monière et **Jean-Claude Rivest** (Pourquoi maintenir le status quo ?) :

Parce que…

Il est préférable d'avoir un gouvernement fort, stable et répondant à l'Assemblée et à la population quant à son mandat, sans oublier que le gouvernement resterait plus longtemps au pouvoir,

Un gouvernement doit être décideur avant d'être rassembleur,

Les gouvernements de coalition perdent du temps en négociations, et éloignent les politiciens du peuple puisqu'ils doivent consacrer davantage de temps aux affaires politiques,

C'est un système qui correspond aux attentes de la population puisque celle-ci peut changer de gouvernement aux prochaines élections,

C'est de cette façon que cela fonctionne aux niveaux fédéral, provincial, municipal et scolaire (mode bi-partiste : gouvernement versus l'opposition),

Les petits partis ont leur place au sein des grands,

Les petits partis ont leur place (ex : ADQ),

Le courant progressiste souffrirait davantage de la proportionnelle face à la montée de la droite,

Le Parti Québécois serait la première victime de la réforme,

Cela mettrait la province dans une situation défavorable sur la question nationale,

Le mode de scrutin détermine toute la culture politique,

Un parti mettant en vigueur la proportionnelle le ferait à son avantage,

Avec la proportionnelle, cela affaiblirait la province face à ses partenaires économiques puisque le gouvernement de coalition serait constamment tiraillé par ses idées diverses.

Jocelyn Parent (ledeontologue@hotmail.com)

Claude Béland (Parole citoyenne ; président du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec) :

Citation d'Abraham Lincoln : <<Par le peuple, pour le peuple.>>

L'idée d'une justice démocratique fait son chemin dans la population.

La population démontre son désintéressement et sa déception envers le mode de scrutin actuel et la politique car beaucoup de gens ne se présentent plus pour voter.

Il faut avoir un meilleur partage des responsabilités entre les élu-e-s et les citoyens, et des rôles bien définis pour toutes et chacun.

Il est important d'avoir une représentation des régions, des femmes comme des hommes et des communautés culturelles.

La réforme du scrutin est UN élément des changements à effectuer pour améliorer la démocratie.

Avoir des élections à date fixe car cela éviterait qu'un parti n'attende que le vent lui soit favorable.

Il faut maintenir et renforcir le lien électeur-député.

Voter, oui, mais bien voter, c'est encore mieux.

Que l'initiative populaire soit importante et qu'elle puisse se manifester en cours de mandat, et non pas seulement aux prochaines élections.

Parce qu'un élu avec une ou 20 000 voix reste un élu, mais 19 999 voix viennent d'être perdues dans ce compté…qui ne fera pas nécessairement de ce parti celui au pouvoir. Donc que chaque vote compte dans la formation du gouvernement. Être contre la concentration du vote.

En améliorant nos compétences civiques, nous sommes en meilleure posture pour préserver nos valeurs, notre démocratie, notre façon de vivre car il ne faut pas que le mouvement actuel de glissement des valeurs se prolonge…il ne resterait, dans quelques décennies, de la démocratie que le nom.

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN
POUR UNE DÉMOCRATIE PROPORTIONNELLE ET REPRÉSENTATIVE

Jocelyn Parent (ledeontologue@hotmail.com)

Arguments en faveur d'un scrutin mixte et compensatoire

1-) Les votes sont une expression importante de la population, un reflet de sa diversité, de même que des courants et tendances et du devenir qu'elle veut se donner démocratiquement,

2-) En démocratie, chaque vote compte. Les gens ont le droit que leur vote ait un sens, une signification, et c'est pourquoi il faut limiter le plus possible les votes stratégiques et les remplacer par des votes de valeurs selon celles de l'électeur-trice. La démocratie est le meilleur procédé par lequel le citoyen peut influencer son gouvernement et les élu-e-s,

3-) Le scrutin uninominal actuel favorise la concentration des votes et une grande distortion des intentions de votes au niveau national entre la volonté populaire et la composition du gouvernement. Être élu avec une voix de majorité, ou l'être avec 25 000 voix de majorité, c'est du pareil au même. Cependant, toutes les voix des partis défaits dans la même circonscription ne sont pas entendus puisque *tout va au vainqueur*. Cette façon ne permet pas de tenir compte de la diversité des votes,

4-) Selon le mode uninominal, certaines circoncriptions sont monolithiques dans le résultat des élections ; le résultat est aussi prévisible que demain vient après aujourd'hui. Cela force donc les électeur-trice-s à voter de façon stratégique, donc pour un parti ayant les meilleures chances de remporter le siège de député. Cela à lui seul explique la désillusion de la population en s'abstenant de voter. Les taux de participation aux élections est descendu entre 61% et 70% selon les circonscriptions et les élections nationales et provinciales,

5-) Pour fonctionne adéquatement, la démocratie se doit d'éviter les monopoles en favorisant la représentativité des diverses voix. Cela veut dire d'accorder un temps d'antenne minimal aux petits partis. Avec tout débat, les choix et décisions prises sont mieux éclairés, plus réfléchis et reflètent davantage l'ensemble de la population. Cela évite les débats dualistes, du genre oui/non, pour/contre, car aucun parti ne détient le monopole des idées. La démocratie devient un lieu plus vivant, proactif et émancipatif. Toute loi passer par le baillon est une atteinte aux droits des gens,

6-) Le scrutin mixte compensatoire est de nature à favoriser les gouvernements de coalition. Ainsi, il aura davantage de légitimité pour agir auprès de la population tout en ayant une gestion rassembleuse des affaires publiques. Les coalitions favorisent les avancées sociales plutôt que des progrès opportunistes où certains partis s'emparent d'idées pour aller chercher les votes…sans aucune intention de les réaliser,

7-) Avec la proportionnelle, personne ne se sent lésé car peu importe le résultat, la minorité sera représentée et respectée,

8-) De plus, le scrutin uninomial ne favorise que le bipartisme, donc l'alternance entre seulement deux partis pour les instances gouvernementales, et

9-) Avec deux votes, chaque électeur-trice peut davantage mettre l'accent sur les idées et le programme d'un parti plutôt que sur les candidat-e-s et le personnalisme.

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN
POUR UNE DÉMOCRATIE PROPORTIONNELLE ET REPRÉSENTATIVE

Jocelyn Parent (ledeontologue@hotmail.com)

Mesures additionnelles à rajouter à une réforme du mode de scrutin

A-) À tout cela, les élections doivent être à date fixe, à chaque quatre années, de sorte à éviter l'opportunisme du parti au pouvoir pour le déclenchement des prochaines élections,

B-) Avec un scrutin égalitaire, nous favoriserons l'égalité des chances, et cela dans les faits, pour toutes et tous de la population,

C-) Aussi, par des mesures incitatives, et des lois au besoin, il faut favoriser l'implication des femmes en politique, de même que les gens des régions et aussi les gens des autres communautés culturelles. Tout cela pour que la représentation de la diversité ehtnoculturelle de la population s'effectue aisément. Les mesures pourraient constituer en un accroissement des remboursements des dépenses électorales pour les partis ayant fait élire des gens de ces milieux ou encore par la rédition de comptes au bureau de directeur général des élections,

D-) Il faut favoriser l'accroissement des mécanismes de consultation populaire. Il en résultera que les enjeux sociaux seront mieux connus de la population et que la solidarité sociale s'en trouvera renforcée par la conscientisation à la réalité des autres et par l'inclusion qu'elle favorise, et

E-) Les députés sont redevables devant leurs électeur-trice-s, et par cela, ils ont des comptes à rendre à la population. C'est pourquoi elles et ils doivent répondre des avancées effectuées et répondre aux gens de la circonscription qui les questionnent.

ledeontologue@hotmail.com

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Pour que la démocratie soit améliorée aux bénéfices du peuple

Le 2e vote :

<<Selon vous, la démocratie est-elle une façon d'entendre la voix du peuple ? Si votre réponse est affirmative, et tout en étant sincère et intègre avec vous-même, alors vous savez que plus un système de scrutin contient de distorsions moins il tend à refléter la réalité. Ainsi, il devient de plus en plus difficile d'écouter le peuple et de répondre à ses besoins et à ses attentes ; c'est d'ailleurs à l'égard du peuple que se situe la première responsabilité du gouvernement.

Les distorsions au mode de scrutin actuel qu'a le Québec sont aussi responsables de d'autres répercussions sociales. Beaucoup de gens perdent confiance dans la démocratie et ne vont plus voter ; le taux de participation est en baisse. Autre conséquence notable : beaucoup d'individus votent de façon stratégique plutôt que conformément à leurs valeurs. Il s'ensuit que la composition de l'Assemblée nationale n'est pas un reflet adéquat de la réalité québécoise ; le gouvernement actuel en est la preuve avec 46% des votes nationaux en sa faveur, mais une majorité double de député-e-s, faisant qu'il contrôle l'agenda du Parlement en passant projets de lois après projets de lois par le bâillon. Trouvez-vous normal qu'un parti récoltant 18% des votes provinciaux n'ait à l'Assemblée que 5 député-e-s, alors qu'il devrait en avoir 22 ? L'ADQ n'a rien de commun avec Québec Solidaire, mais ce que nous voulons pour nous, nous le voulons aussi pour les autres. Ce n'est en rien de la partisanerie que je fais en ce moment : je plaide en faveur de la démocratie.

Le deuxième vote que Québec Solidaire propose dans le cadre d'un scrutin mixte proportionnel et compensatoire vient réparer ces deux conséquences néfastes à la démocratie, en permettant plus adéquatement aux électeurs de voter selon leurs valeurs, tout en sachant que leur vote comptera au niveau national si le premier vote n'a pu faire élire le candidat-e de leur choix dans leur circonscription. Avec le 2e vote, tout n'ira plus au vainqueur.

La Liste Nationale :

La liste nationale vient bonifier le 2e vote en permettant à des candidat-e-s d'avoir l'opportunité de servir le peuple et l'État advenant qu'ils ne soient pas élus dans leur circonscription. Ainsi, cette liste pourrait encourager 1-) les femmes (en positionnant d'abord une candidate avant un candidat), 2-) la représentation culturelle (en plaçant d'abord une personne issue des minorités culturelles par rapport à la culture majoritaire) et aussi 3-) d'accorder plus de voix aux régions du Québec (plutôt qu'aux centres urbains à forte densité électorale).

Certes, il en reviendrait à chaque parti d'organiser sa part de la liste nationale selon ses valeurs et ses objectifs, mais encore faut-il qu'une telle liste existe. Et la réforme du gouvernement Charest n'en contient pas du tout.

ledeontologue@hotmail.com

Jocelyn Parent

Faciliter l'Égalité et la Diversité Culturelle, prolongement :

Le Québec d'aujourd'hui est bien différent de sa période tranquille. Les réalités sociales changent, les besoins aussi, et les connaissances générales s'accroissent.

Par le regard sur le passé, en comprenant ce qui a mené au moment présent, nous sommes en mesure d'éviter les erreurs du passé pour mieux préparer l'avenir, et cela tout en vivant au quotidien.

Il y a beaucoup de progrès sociaux qui ont été réalisés en ce qui concerne la condition de la femme. En restent-ils à réaliser ? Malheureusement, la reconnaissance à l'égard des femmes n'est pas encore complétée. Et l'un de ses freins est le gouvernement québécois, et plus spécifiquement le gouvernement Charest. N'y voyez pas des attaques personnelles lorsque je mentionne le gouvernement actuel, mais il est important de savoir où il y a un problème pour mieux apporter des corrections dans l'avenir.

En ce qui concerne les communautés culturelles minoritaires, le constat est le même, mais pour des raisons différentes. Ces gens perçoivent le Québec comme une terre d'accueil où il fait bon vivre. Pour vivre sainement en un endroit, se sentir accepter est important n'est pas tout ; il faut savoir que sa voix a autant la possibilité d'être entendue que celle de la majorité.

Pour que le participatif soit vivant dans notre État, il faut absolument lui en laisser la place, mais il faut aussi l'inciter à la participation. À quoi cela sert-il d'avoir une voix pour parler s'il n'y a pas d'oreille pour entendre et écouter, ni de cerveau pour comprendre ?

Voilà pourquoi les mesures proposées aux chapitres 3 et 4 du mémoire (OC-UFP Mirabel) dont nous discutons sont nécessaires. Ces mesures incitent les partis politiques à présenter des candidates, et cela dans des circonscriptions gagnantes…et non plus perdantes, où les candidates ne servent qu'au faire-valoir de ce parti.

Éthique et Confiance :

D'autres modifications électorales sont-elles souhaitables pour que les gens participent à la démocratie ? C'est mon souhait sincère que la démocratie soit plus vivante.

* Des élections à date fixe ; pour éviter que le parti au pouvoir n'attende d'avoir le vent dans les voiles pour les déclencher.

* Davantage de mécanismes de consultation populaire ; les référendums ne servent pas qu'à la *question nationale sur la souveraineté du Québec.*

* Redéfinir l'imputabilité des élus à l'égard des électeurs et de la population. Bien que cela se soit produit à l'échelon fédéral —et deux fois plutôt qu'une—, un élu ne peut changer de parti sans renvoyer sa circonscription en élection. Il est primordial de faire un projet de loi en ce sens, de sorte à éviter de tels abus de la part de politiciens arrivistes et parvenus.

* Réformer la gérance de l'État, de sorte à ce que ce ne soit plus que le Premier Ministre qui décide mais bel et bien un conseil formé des ministres, où tous seraient égaux en droit et parole, de sorte à ce que la direction que prend l'État s'effectue et s'accomplisse par le dialogue et le consensus…plutôt que par l'imposition d'une volonté sur toutes les autres. Puis-je vous rappeler que le titre de Premier Ministre provient du latin, *primus inter pares*, signifiant premier entre égaux.>>

Jocelyn Parent,
Le 7 mars 2006.